Le marché d'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement : premiers résultats

Le Ministère chargé de l'emploi a lancé au début de l'année 2007 un marché public de prestation d'insertion dans l'emploi à destination des jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Il s'agissait de confier à des opérateurs privés de placement (OPP), dans dix régions, l'accompagnement de 10 000 jeunes diplômés ayant validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum, d'âge inférieur à trente ans, et faisant l'expérience d'une situation persistante de chômage.

Cette note vise à donner de premiers éléments d'évaluation de ce marché (dénommé ci-après "marché Jeunes Diplômés"). Dans une première partie, les objectifs et les modalités pratiques du marché sont rappelés. Une deuxième partie présente des éléments sur l'adhésion des jeunes diplômés au dispositif. Une troisième partie fournit des résultats préliminaires quant à l'impact de l'accompagnement par les opérateurs privés de placement sur l'insertion en emploi, ainsi que d'autres indicateurs de performance sur le marché du travail, moins d'un an après l'entrée dans le dispositif.

1 Rappel des objectifs du marché et des modalités pratiques

1.1 Les objectifs du marché "jeunes diplômés"

Le Ministère chargé de l'emploi a lancé au début de l'année 2007 un marché public de prestation d'insertion dans l'emploi à destination des jeunes diplômés demandeurs d'emploi. Il s'agissait de confier à des opérateurs privés de placement (OPP), dans dix régions, l'accompagnement de 10 000 jeunes diplômés ayant validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum, d'âge inférieur à trente ans, et faisant l'expérience d'une situation persistante de chômage.

Pour être éligible à l'accompagnement, un jeune devait figurer sur les listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE (désormais Pôle Emploi) et réunir les conditions suivantes :
- avoir validé un diplôme de niveau Bac+2 minimum,
- avoir moins de 30 ans au moment de l'extraction de la liste,
- être demandeur d'emploi depuis 6 mois ou l'avoir été pendant 12 des 18 derniers mois.

La prestation d'accompagnement renforcé comporte deux phases. La première consiste en un accompagnement vers l'emploi : l'OPP met à la disposition des jeunes qu'il suit son offre de service (ateliers, simulations d'entretien...). Cet accompagnement est dit "renforcé" car les OPP s'engagent à suivre le jeune de manière régulière et fréquente (un contact hebdomadaire est souhaité). L'accompagnement vers l'emploi a trois objectifs : (i) rompre l'isolement du jeune dans sa recherche d'emploi et faire correspondre ses aspirations aux emplois disponibles sur le marché du travail, (ii) faire le bilan des compétences et des demandes du demandeur d'emploi et établir un plan d'action,

(iii) améliorer sa présentation, écrite comme orale, et le préparer aux exercices de recrutement. Cette première phase prend fin lorsque le demandeur d'emploi signe un contrat relatif à un emploi durable ou au terme de six mois de recherche infructueuse. La deuxième phase, de suivi dans l'emploi, débute dès la signature du contrat de travail. L'objectif de l'OPP est de désamorcer les éventuelles difficultés pouvant survenir entre l'employeur et le jeune, dans le but d'éviter les ruptures. Concrètement, l'OPP tient un conseiller à la disposition du jeune et de l'entreprise.

Chaque OPP était rémunéré en fonction de ses résultats. Prendre en charge le jeune lui rapportait un premier montant, variable selon les régions, de l'ordre de 700 euros en moyenne. Lui faire signer un contrat de travail se rapportant à un emploi durable (d'une durée supérieure à 6 mois) lui rapportait encore la même somme. Si le jeune était toujours en emploi au bout de six mois, cette somme lui était versée une troisième et dernière fois.

Dans chaque région concernée, le déroulement du marché a été suivi par un comité de pilotage régional, composé des différents partenaires au sein de chaque région : DRTEFP (présidant la séance), DDTEFP, OPP, ANPE, Unedic, Missions Locales, représentants de la DGEFP et de la Dares. Le comité de pilotage régional veille notamment au respect du cahier des charges, à la diffusion des bonnes pratiques ainsi qu'à la communication des différents acteurs au sein de sa région de compétence, et surveille le respect des règles de la part de l'OPP. Au vu des remontées chiffrées des prestataires, il analyse les résultats constatés, notamment au regard des moyens mis en oeuvre par les OPP.

Un enjeu essentiel de ce marché était d'évaluer convenablement la plus-value de ce type d'accompagnement : observe-t-on, pour les jeunes pris en charge par des opérateurs externes, une accession à l'emploi plus rapide et plus durable que pour ceux pris en charge par l'ANPE? Pour mener à bien cette évaluation, un protocole précis d'orientation des jeunes vers la prestation a été mis en place, afin de pouvoir comparer, en contrôlant des effets de sélection, les trajectoires des jeunes ayant bénéficié de la prestation et des jeunes de caractéristiques équivalentes n'en ayant pas bénéficié. L'orientation des jeunes vers les OPP s'est ainsi effectuée entre septembre 2007 et septembre 2008 selon un processus de sélection aléatoire parmi la population de jeunes éligibles. Le suivi de l'expérimentation et son évaluation ont été confiés à la Dares, avec l'appui d'une équipe de chercheurs du Crest (Insee), de PSE et du J-PAL spécialisés dans l'évaluation des politiques publiques.

L'évaluation de la prestation "jeunes diplômés" vise à répondre aux quatre objectifs suivants :
- comparer la situation des individus suivis par les opérateurs privés de placement (OPP) à celle des jeunes bénéficiant de l'accompagnement délivré par l'ANPE, en termes de vitesse d'accès à l'emploi durable, de qualité de l'emploi retrouvé et de durabilité de cet emploi,
- apprécier les bénéfices éventuels de la prestation en regard de ses coûts, a priori plus élevés que dans un accompagnement classique,
- analyser les difficultés rencontrées et les modes opérationnels les plus efficaces en termes de modalités de contact des jeunes et de démarche d'accompagnement,
- comprendre les comportements d'adhésion et de refus des jeunes aux dispositifs d'accompagnement.

1.2 Les principes et les modalités de l'orientation des jeunes vers la prestation

Afin d'atteindre ces objectifs, un protocole précis d'orientation des jeunes vers la prestation a été défini. Le protocole d'orientation des jeunes vers la prestation visait à surmonter au mieux les deux difficultés majeures que rencontre l'évaluation de telles prestations : pouvoir comparer la situation

des jeunes accompagnés par les opérateurs privés à une situation aussi proche que possible de celle qui aurait été la leur s'ils avaient été accompagnés par le service public de l'emploi (cette situation n'étant par définition pas directement observable) ; évaluer si l'amélioration éventuelle du retour à l'emploi des jeunes accompagnés ne s'est pas faite au détriment des autres jeunes.

Si la sélection des jeunes à orienter vers les opérateurs privés de placement était laissée à la discrétion du conseiller de l'ANPE ou du jeune lui-même, les individus bénéficiant du programme et ceux n'en bénéficiant pas seraient *a priori* différents et leurs trajectoires ne pourraient être précisément comparées. En effet, les jeunes orientés pourraient être sélectionnés sur la base de critères non observables (la motivation par exemple, ou au contraire l'ampleur des difficultés rencontrées) et il ne serait pas possible de savoir si les éventuelles différences de trajectoires entre les jeunes orientés vers les prestataires et les autres jeunes sont liées aux différences initiales de motivation, ou à l'accompagnement reçu. Pour comparer les groupes, la méthode la plus sûre et la plus transparente consiste à tirer au sort les deux groupes dans une même population. De la sorte, les individus orientés vers la prestation et ceux non orientés (appelés "groupe de contrôle") ont *a priori* les mêmes caractéristiques, dès lors que l'on dispose d'échantillons suffisamment grands. Même si certains jeunes auxquels on propose la prestation la refusent, le caractère aléatoire de la sélection des jeunes auxquels la prestation a été proposée suffit à rendre possible l'évaluation.

L'existence d'un programme spécifique d'accompagnement sur un marché local du travail peut avoir une incidence négative sur les non-participants au programme, en modifiant l'ordre de la "file d'attente" des demandeurs d'emploi : le retour à l'emploi des jeunes pris en charge par les opérateurs privés peut ainsi se faire au détriment de certains jeunes non-bénéficiaires. La prestation expérimentée pourrait donc faire apparaître un effet positif sur les jeunes qui en bénéficient mais avoir un effet global nul sur l'emploi des jeunes. Mesurer l'effet de la prestation sur la population de jeunes auquelle elle n'a pas été proposée est donc important pour ne pas surestimer l'impact du programme et être en mesure d'anticiper les effets potentiels d'une éventuelle généralisation de la mesure. Une façon de lever cette difficulté est de comparer des bassins d'emploi quasi-identiques entre lesquels la proportion de jeunes orientés vers les prestataires varie : selon les bassins d'emploi, la prestation est proposée à tous les jeunes, beaucoup de jeunes, peu de jeunes ou aucun jeune. La proportion de jeunes à orienter sur chacun des bassins d'emploi comparables est déterminée aléatoirement. La comparaison des effets de la prestation entre ces divers bassins d'emploi permet d'identifier d'éventuels effets, *a priori* de second ordre, de la prestation sur les non-bénéficiaires.

Par souci de simplicité, les micro-marchés du travail servant à l'expérimentation ont été définis à partir des Agences Locales d'Emploi (ALE). Région par région, ont été constitués des groupes de 5 ALE (quintuplés), proches en termes de taille (nombre de jeunes potentiellement éligibles à la prestation) et de caractéristiques (chances actuelles de retour à l'emploi des jeunes visés par la prestation). Le nombre de quintuplés varie en fonction des régions, pour s'adapter aux caractéristiques du marché. Au sein de chaque quintuplé, un tirage au sort a fixé, ALE par ALE, la proportion de jeunes devant être orientés vers les OPP au cours de l'expérimentation : 0%, 25%, 50%, 75% ou 100%. Par ailleurs, pour tenir compte de contraintes exprimées par certaines DRTEFP et certains OPP, il a été convenu d'ajouter à la liste d'ALE tirées au sort un contingent d'ALE d'ampleur variable selon les régions. Ces ajouts ont permis de tenir compte, par exemple, des zones d'implantation des opérateurs. Le tirage au sort des ALE participant à l'expérimentation a été effectué début août 2007 par la Dares, sur la base du Fichier Historique de l'ANPE.

Une fois le tirage des ALE effectué, il est possible de calculer, au sein de chaque ALE, le nombre de jeunes à orienter. A la fin de chaque mois, un tirage au sort, ALE par ALE, fait ainsi basculer une certaine proportion de jeunes éligibles de l'ANPE vers l'accompagnement proposé par les OPP. Le

tirage a été effectué mensuellement par la Dares, à partir du fichier de gestion de l'ANPE transmis mensuellement par la DG ANPE. La Dares transmettait ensuite aux OPP, ainsi qu'aux DR ANPE et aux DRTEFP, la liste des jeunes sélectionnés. Les conseillers ANPE connaissaient les jeunes qui avaient été sélectionnés mais n'intervenaient pas directement dans le processus d'orientation des jeunes vers la prestation. Ils disposaient d'une fiche détaillant les objectifs de la prestation afin d'être prêts à répondre aux interrogations du jeune, comme pour n'importe quelle prestation habituelle.

Le volume des jeunes orientés vers les prestataires a été initialement défini sous l'hypothèse que 50% des jeunes orientés vers les OPP adhèreraient finalement à la prestation. Le nombre de jeunes présents sur les listes transmises aux prestataires représente donc le double du nombre de jeunes que l'on souhaitait effectivement voir pris en charge. Il s'est avéré que le taux d'adhésion a été nettement plus faible. D'une part, une proportion importante de jeunes n'ont pu être joints par l'opérateur du fait de la qualité parfois médiocre des coordonnées fournies. D'autre part, une proportion significative de jeunes étaient déjà en emploi ou en formation. Au final, le taux d'adhésion s'est établi autour d'une moyenne de 30%, variable selon les régions et les cohortes (cf. *infra*). Il a donc été nécessaire d'allonger l'orientation des jeunes vers la prestation de 9 mois initialement prévus jusqu'à 13 mois ; quatre cohortes supplémentaires ont donc été envoyées aux OPP.

La première cohorte de jeunes était extraite des listes de demandeurs d'emploi de l'ANPE arrêtée fin août 2007 et est entrée dans le programme à partir de septembre 2007. La dernière cohorte a été extraite de la liste arrêtée fin septembre 2008. Les OPP étaient ensuite libres de recontacter les jeunes de toutes leurs listes (y compris les premières cohortes) jusqu'au 31 décembre 2008, date limite pour la signature des contrats d'accompagnement.

Encadré 1 : Les données disponibles pour l'évaluation

Les données permettant l'évaluation du marché "jeunes diplômés" proviennent de plusieurs sources. La première source est constituée des listes de demandeurs d'emploi fournies par l'ANPE à la Dares pour réaliser l'affectation. Ces données sont très riches. On y trouve, à la date de l'extraction, l'âge, l'historique récent comme demandeur d'emploi, la catégorie de demandeur d'emploi, le niveau et la spécialité des deux derniers diplômes tentés ou obtenus, l'ALE de rattachement, la commune de résidence et le code ROME du métier recherché. Ces données pourront être complétées dans le futur par l'actualisation provenant du Fichier Historique de l'ANPE.

Une deuxième source de données provient du suivi des OPP. Ceux-ci renvoient des informations individuelles sur les phases de contact et d'adhésion du jeune au programme. En particulier, pour chaque jeune, on peut connaître la date à laquelle le prestataire a tenté de prendre contact avec lui, et la date à laquelle il y est parvenu (s'il y est parvenu). On connaît également les modalités de contact : appel spontané du jeune, rappel de l'OPP, réponse du jeune par mail. La date théorique et réelle du premier rendez-vous est également renseignée, ainsi que les conditions de l'entretien : collectif ou individuel. Enfin, en cas de signature du contrat d'accompagnement, la date de signature est donnée; dans le cas contraire, les raisons invoquées pour le refus sont détaillées : emploi, formation, maladie, déménagement, pas d'intérêt pour le dispositif... Cette source est donc riche, notamment pour comprendre les comportements de refus de l'accompagnement. Elle souffre néanmoins de plusieurs inconvénients. Tout d'abord, elle ne permet pas de suivre les trajectoires des jeunes. Ensuite, elle est renseignée de manière très inégale en fonction des régions et des OPP. Une partie de ces données n'ont ainsi pas pu être exploitées. Enfin, la qualité de ces données est parfois difficile à apprécier.

L'information sur l'insertion dans l'emploi est fournie par une enquête réalisée pour le compte de la Dares par ED Institut.[a] L'enquête vise à interroger 35 000 individus ayant participé à l'expérimentation, soit dans le groupe de traitement, soit dans le groupe de contrôle, appartenant à 10 des 14 cohortes entrantes (plus précisément les cohortes 3 à 12).[b]

[a] Cette enquête a obtenu du CNIS le label d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire, publié au JO le 19 juin 2008.

[b] Les cohortes 1 et 2 ont été écartées car il est apparu au cours des comités de pilotage régionaux que les OPP avaient mis du temps à mettre en place leur organisation sur le terrain. Cela s'est traduit par des taux d'adhésion plus faibles sur les premières cohortes et vraisemblablement des performances moindres dans le domaine de l'accompagnement. Les cohortes 13 et 14 ont été écartées pour deux raisons. D'abord, la contrainte sur le nombre de jeunes à contacter (au travers de la fin prévue pour mai 2008 initialement) forçait vraisemblablement les opérateurs à dépenser plus d'énergie pour contacter les jeunes et atténuait les possibilités de trier les jeunes à contacter. Cette contrainte a été brusquement relâchée en avril 2008, lorsque le ministère a accepté de continuer les envois de listes pendant 4 mois supplémentaires. On peut donc craindre que les OPP aient fourni moins d'effort sur les dernières cohortes et se soient mis à trier davantage. Ensuite, la mise en place du contrat d'autonomie fait qu'il est possible que certains opérateurs aient fourni moins d'efforts sur l'accompagnement en fin de période.

L'enquête comporte quatre vagues d'interrogations : 8 mois après le tirage de l'échantillon dans la base de l'ANPE[a], 12 mois après, 16 mois après et 20 mois après. Afin de favoriser un taux de réponse élevé et de limiter les coûts, le questionnaire de cette enquête est très court (moins de 10 minutes pour la première interrogation, moins de 5 minutes pour les trois suivantes) et un triple mode d'interrogation a été retenu : courrier électronique et/ou courrier postal, puis relances téléphoniques en cas de non-réponse aux modes précédents. En raison du protocole choisi, l'enquête bénéficie d'un taux de réponse élevé, de l'ordre de 79%, soit 27 385 répondants sur 34 810 coordonnées fournies aux enquêteurs. Les premières interrogations ont eu lieu au mois d'août 2008. La première vague s'est déroulée jusqu'au mois de mai 2009. La quatrième vague, correspondant à la dernière interrogation, devrait se dérouler d'août 2009 jusqu'à mars 2010. L'enquête comporte des données sur la situation professionnelle au moment de l'enquête (contrat, temps complet ou partiel, salaire, catégorie d'emploi) et, en rétrospectif, au moment du tirage dans la base de l'ANPE. Elle comporte des questions sur le diplôme (plus détaillé que dans les sources ANPE), sur l'expérience en accompagnement, sur les raisons pour lesquelles les jeunes ont accepté ou refusé un accompagnement par l'OPP, sur le nombre d'enfants et l'âge du dernier. Enfin, pour appréhender les questions de discrimination, un court module sur la nationalité de l'individu et des parents a été inclus dans le questionnaire.

[a] A noter que 8 mois après l'affectation, les jeunes des premières cohortes n'étaient en théorie pas tous entrés en accompagnement OPP, puisque la date limite pour l'entrée des jeunes en accompagnement a été fixée, *a posteriori*, au 31 décembre 2008. En pratique, cette réserve ne concerne qu'un nombre limité de jeunes des premières cohortes.

2 L'adhésion des jeunes : un objectif difficile à atteindre

Très tôt dans l'opération, le taux d'adhésion s'est avéré être une variable importante à suivre, pour plusieurs raisons.

- Tout d'abord, au cours des premiers mois, l'adhésion a été la seule mesure de l'activité et de l'implication des OPP.
- Plus généralement, l'un des enjeux importants du marché "Jeunes Diplômés" du point de vue du Ministère chargé de l'Emploi était que l'ensemble des publics orientés, y compris ceux dont l'insertion est la plus difficile, soient aidés par l'accompagnement des OPP. Or, un taux d'adhésion faible peut signifier que cet objectif n'est pas atteint. Ceci peut être fortuit : puisque les publics difficiles à insérer sont souvent également plus difficiles à joindre ou moins propices à accepter un rendez-vous de la part d'un organisme d'accompagnement, le public le plus favorable est susceptible d'être plus fréquemment sélectionné. Ce peut également être délibéré : en raison du mode de calcul des rémunérations des OPP, dans lequel l'indemnité versée croît avec la performance d'insertion du jeune, les OPP peuvent être tentés de ne pas dépenser de ressources pour intégrer des publics moins faciles à insérer donc moins rentables.

Dès les premiers comités de pilotage régionaux, les OPP ont fait connaître les difficultés qu'ils rencontraient pour contacter une proportion importante de jeunes des listes qui leur étaient adressées ainsi que pour les faire adhérer, sachant qu'un certain nombre déclaraient être déjà en emploi, ou en formation.

2.1 Le bilan de l'adhésion par cohorte et par région

Selon les fichiers transmis par les opérateurs privés de placement, le taux d'adhésion des jeunes orientés entre septembre 2007 et septembre 2008 vers les OPP a été de 31%. Ce sont donc 9890 jeunes sur 31854 jeunes orientés vers les OPP qui ont signé un contrat d'accompagnement. La figure 1 présente les effectifs de jeunes ayant adhéré ou non à la prestation, selon leur cohorte ou leur région de résidence. Plusieurs éléments sont remarquables. Tout d'abord, les effectifs orientés vers les OPP (en haut à gauche de la figure 1) suivent un profil globalement décroissant, ce qui s'explique par des contraintes opérationnelles. Le chiffrage de l'opération mentionné dans l'appel d'offre du marché Jeunes Diplômés avait largement surestimé la taille du public cible. Pour disposer d'un public cible suffisant, il a été nécessaire, avant le début de l'opération de remonter la limite d'âge de 26 ans à 30 ans. Au début de l'opération, il a été également décidé d'orienter massivement vers le dispositif les jeunes du "stock" réunissant les critères d'éligibilité avant qu'ils aient le temps de quitter ce stock. Une fois le stock épuisé, l'orientation s'est opérée sur les flux des jeunes nouvellement éligibles.

Le taux d'adhésion par cohorte (en haut à droite de la figure 1) est globalement stable autour de 30%. Ceci s'explique vraisemblablement par le fait que les OPP avaient la possibilité de recontacter tout au long du marché les jeunes qu'ils avaient dans leur liste, sans autre limite de temps que celle du 31 décembre 2008. L'histogramme (en bas à gauche de la figure 1) représente les effectifs de jeunes ayant signés ou non un contrat d'accompagnement, parmi ceux qui ont été orientés vers les OPP. En bas à droite de la figure 1, le taux d'adhésion par région est représenté. Ces taux sont variables, du simple au double entre le taux le plus bas (en Haute-Normandie) et le taux le plus élevé (en Picardie). La variabilité de ces taux intègre deux composantes qu'il n'est possible de distinguer : la variabilité des contextes locaux et la variabilité de l'efficacité des OPP pour contacter et convaincre les jeunes diplômés d'intégrer le dispositif.

2.2 Qui sont les jeunes qui adhèrent ?

Les bases de gestion dont sont issues les listes contiennent un certain nombre de variables concernant les jeunes diplômés. Il est ainsi possible, en les croisant avec les rapports des OPP sur l'entrée en prestation des jeunes, d'examiner les caractéristiques des individus signant ou non un contrat d'accompagnement. L'examen de ces données fournit deux types d'information. D'abord, il renseigne sur le profil du public cible. Ensuite, il vise à détecter un éventuel écrémage, mais aussi à déterminer si certains publics sont plus ou moins enclins à entrer en prestation. La figure 2 présente la distribution des jeunes ayant ou non adhéré à la prestation, en fonction de leur âge, leur sexe, leur niveau de diplôme, leur catégorie de demandeur d'emploi, leur ancienneté d'inscription à l'ANPE et le nombre de mois cumulés comme inscrit à l'ANPE au cours des 18 mois précédant l'extraction.

La moyenne d'âge des individus orientés est 26 ans. 60% d'entre eux sont des femmes. Le niveau de diplôme le plus fréquent est le niveau III (Bac+2). La distribution des jeunes par ancienneté d'inscription à l'ANPE comporte plusieurs pics correspondant notamment à l'entrée en éligibilité dans le programme (6 mois d'affilée ou 12 mois sur les 18 derniers mois). On remarque également que la distribution des anciennetés d'inscription est assez dispersée, prouvant l'hétérogénéité des difficultés d'insertion des jeunes.

Peu d'écarts de caractéristiques socio-démographiques sont observés entre les individus entrant en accompagnement et les autres (figure 2 et tableau 1). Les principales différences apparaissent sur l'ancienneté d'inscription à l'ANPE et la proportion de demandeurs d'emploi de catégorie A. Les

FIG. 1 – Effectifs et taux d'adhésion par cohorte et par région

Effectifs orientés par cohorte

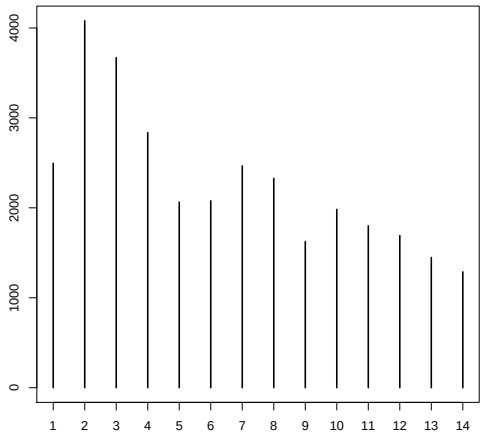

Taux d'adhésion par cohorte

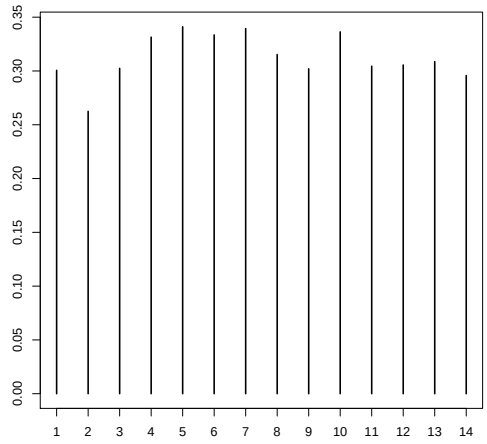

Effectifs accompagnés ou non par région

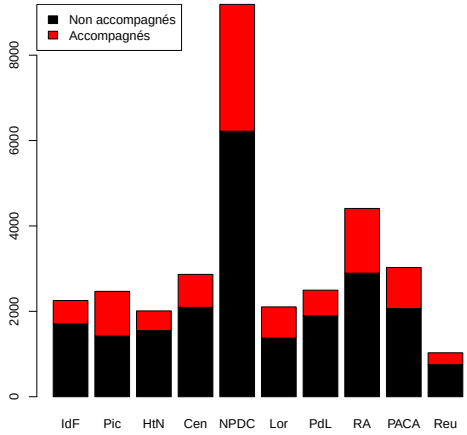

Taux d'adhésion par région

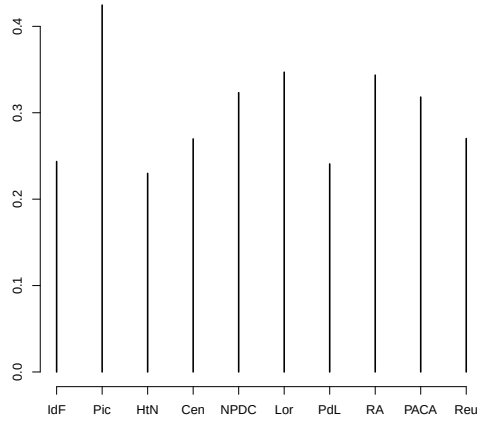

Source : Fichier de gestion des demandeurs d'emploi, ANPE ; Fichiers individuels de reporting des OPP, Dares.
Champ : Individus orientés vers l'accompagnement OPP.

TAB. 1 – Statistiques descriptives selon le statut d'accompagnement

	Âge	Hommes	Bac+5 et plus	Bac+3/4	Bac+2
non-accompagnés	25,7	37,6%	14,5%	32,9%	50,6%
accompagnés	25,8	37,6%	15,8%	33,5%	49,1%

	Cat A	Anc. sur listes ANPE	Anc. 18mois
non-accompagnés	73,2%	9,5	11,6
accompagnés	78,5%	10,2	11,6

Source : Fichier de gestion des demandeurs d'emploi, ANPE ; Fichiers individuels de reporting des OPP, Dares.
Champ : Individus orientés vers l'accompagnement OPP.

individus signant un contrat d'accompagnement ont en moyenne passé 20 jours de plus à l'ANPE au cours de leur inscription la plus récente ; ils sont également plus nombreux à appartenir à la catégorie A des demandeurs d'emploi (c'est-à-dire inscrits à l'ANPE sans exercer d'activité réduite).

2.3 Les raisons de ne pas adhérer

L'enquête de suivi interroge les jeunes n'ayant pas adhéré à l'accompagnement OPP sur les raisons de cette décision. Neuf modalités de refus étaient proposées à l'individu, qui pouvait en choisir plusieurs :

1. Je pensais retrouver un emploi rapidement par mes propres moyens. (*Plus rapidement pas ses propres moyens*)
2. Je pensais que cela ne m'apporterait rien par rapport à l'accompagnement proposé à l'ANPE. (*N'apporte rien par rapport à l'ANPE*)
3. J'avais peur que l'accompagnement soit trop contraignant. (*Accompagnement proposé trop contraignant*)
4. C'était trop éloigné de mon domicile. (*Trop éloigné du domicile*)
5. J'avais déjà un emploi. (*Déjà un emploi*)
6. J'avais déjà un emploi en vue. (*Déjà un emploi en vue*)
7. J'étais en formation, je préparais un concours, reprise d'études. (*Formation, études*)
8. J'étais en congé parental ou de maternité. (*Maternité, congé parental*)
9. Je ne me rappelle pas du tout de cette proposition. (*Ne se souvient pas de la proposition*)

Le tableau 2 détaille les réponses obtenues à cette question. Près de 20% des jeunes interrogés déclarent ne plus se souvenir qu'une proposition d'accompagnement par un OPP leur a été faite. Cette proportion relativement élevée peut s'expliquer par le délai de plus de huit mois entre la date de l'enquête et la date supposée de la proposition, par la difficulté d'identifier la prestation mais aussi par le fait que le jeune n'a peut-être pas été contacté. Deux raisons souvent invoquées, le fait d'être en emploi (36%) ou en formation (10%) au moment de la proposition, soulignent la difficulté de cibler le public des jeunes diplômés en difficulté à partir des bases de gestion de l'ANPE. Une minorité importante de jeunes déclarent que l'accompagnement qui leur était proposé ne leur semblait pas répondre à leurs besoins, soit parce qu'ils pensaient s'en sortir par leurs propres moyens (8%), soit parce qu'ils pensaient que l'accompagnement OPP n'apportait rien par rapport

FIG. 2 – Distribution des jeunes ayant ou non adhéré à la prestation, en fonction de leurs caractéristiques

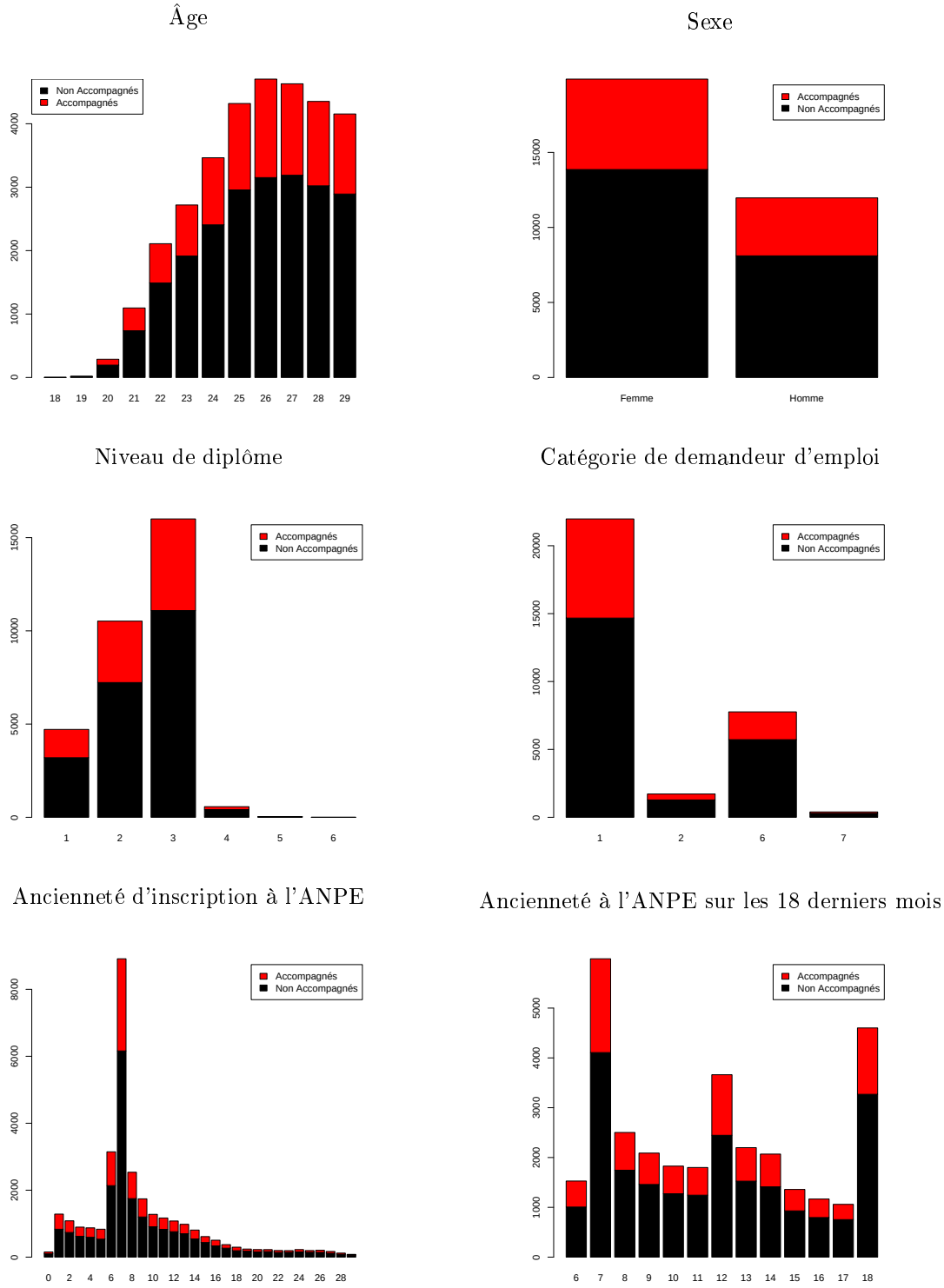

Source : Fichier de gestion des demandeurs d'emploi, ANPE ; Fichiers individuels de reporting des OPP, Dares.
Champ : Individus orientés vers l'accompagnement OPP.

Tab. 2 – Raisons invoquées pour ne pas avoir adhéré à l'accompagnement OPP

Intitulé	Fréquence
Plus rapidement pas ses propres moyens	8%
N'apporte rien par rapport à l'ANPE	9%
Accompagnement proposé trop contraignant	1%
Trop éloigné du domicile	4%
Déjà en emploi	36%
Déjà un emploi en vue	10%
Formation, études	11%
Maternité, congé parental	4%
Ne se souvient pas de la proposition	19%

Source : Enquête sur les participants à l'expérimentation Jeunes Diplômés, Dares.

Champ : Individus n'ayant pas adhéré à l'accompagnement OPP.

Note : Les pourcentages représentent le nombre de citations d'une modalité rapporté au nombre d'individus du champ. Un individu pouvant citer plusieurs modalités comme n'en citer aucune, les pourcentages ne somment pas à 100%.

à l'offre existante de l'ANPE (9%). Une faible minorité de jeunes déclarent que c'est la distance à leur domicile (4%) ou le caractère contraignant (1%) de l'accompagnement qui a dicté leur décision.

Au-delà des moyennes nationales, présentées ici, la déclinaison régionale peut fournir une indication des différences de pratiques entre OPP. En effet, si les grandes lignes de l'action des OPP étaient précisées dans un cahier des charges national, une certaine latitude avait volontairement été laissée aux acteurs locaux afin que chaque OPP puisse au mieux s'adapter aux contextes régionaux. Toutes choses égales par ailleurs, l'efficacité de l'OPP à contacter les jeunes pourrait notamment se refléter dans la proportion d'individus déclarant *Ne se souvient pas de la proposition*. En Lorraine, 29% des jeunes n'étant pas entrés en accompagnement déclarent ne pas se souvenir de la proposition, tandis que c'est le cas de 15% d'entre eux en PACA. De même, une région dans lequel un OPP parvient à se signaler comme une alternative utile à l'ANPE devrait, toutes choses égales par ailleurs, voir le pourcentage de réponse *N'apporte rien par rapport à l'ANPE* diminuer. Le pourcentage le plus élevé se situe en Haute-Normandie (12%) et le plus bas en Nord-Pas-de-Calais (6%).

3 L'impact du dispositif

L'enquête de suivi auprès des participants au programme permet d'observer la situation des jeunes sur le marché du travail 8 à 10 mois après l'orientation aléatoire des jeunes vers l'accompagnement OPP ou le parcours classique d'accompagnement de l'ANPE.[1] Les résultats présentés ici se fondent sur l'ensemble des cohortes interrogées dans le cadre de l'enquête, soit les neuf cohortes issues des listes de l'ANPE d'octobre 2007 à juillet 2008.[2]

[1] Ces deux types d'accompagnement seront désignés par la suite sous le libellé : "OPP" ; "Parcours classique".

[2] Les cohortes des listes d'octobre et de novembre 2007 ont été rassemblées pour constituer une seule cohorte d'enquête, en raison des délais de lancement de l'enquête.

3.1 L'impact du dispositif sur le contenu de l'accompagnement

Le tableau 3 présente l'impact du dispositif sur le contenu de l'accompagnement dont le jeune a bénéficié au cours des huit mois ayant suivi son orientation vers un accompagnement (OPP, parcours classique). Chaque individu a été interrogé sur le nombre de fois où il a rencontré un conseiller (qu'il s'agisse d'un conseiller ANPE ou d'un conseiller OPP) et sur les prestations dont il a bénéficier : bilans de compétences, conseils sur la préparation de CV, courriers ou d'entretiens d'embauche, mise en relation avec les employeurs, aides au transport.

Les résultats sont présentés pour deux sous-échantillons, selon que l'individu déclare avoir été en emploi 8 mois avant l'interrogation, c'est-à-dire approximativement au moment de son entrée dans le programme expérimental, ou avoir été sans emploi à cette date. Dans les deux premières colonnes, sont présentées les moyennes brutes obtenues pour chaque variable dans le groupe de contrôle et dans le groupe des individus orientés à l'accompagnement renforcé par les OPP. Ainsi, parmi les individus sans emploi initialement, ceux du groupe de contrôle ont rencontré en moyenne, $2,9$ fois un conseiller, alors que ceux du groupe orientés vers les OPP les ont rencontrés à $3,6$ reprises. La troisième colonne présente la différence entre ces deux moyennes, ainsi que l'écart-type de cette différence. La quatrième colonne présente la même quantité, une fois tenu compte des effets de composition des populations en termes de sexe, diplôme, âge et ancienneté d'inscription à l'ANPE. Comme il s'agit ici d'une expérimentation contrôlée, les caractéristiques observées sont distribuées de manière équilibrée entre les deux groupes et les deux colonnes ne diffèrent donc que peu. La cinquième colonne présente l'effet net de l'accompagnement OPP, c'est-à-dire la plus-value nette moyenne de l'accompagnement renforcé par les OPP, sur la variable considérée. Les troisième et quatrième colonnes s'interprètent comme l'effet, pour un individu, d'être orienté vers un accompagnement OPP, sachant qu'il n'entrera effectivement dans cet accompagnement que dans 30% des cas. La cinquième colonne fournit quant à elle l'effet, pour un individu, de signer un contrat d'accompagnement avec un OPP. C'est cette dernière colonne qui fournit les mesures d'impact.

Pour les jeunes sans emploi initialement, le nombre de rencontres d'un jeune avec un conseiller augmente de $1,5$ sous l'effet de l'accompagnement par les OPP. La probabilité de recevoir un bilan de compétence augmente de 7 points, et celle de bénéficier de conseils sur la rédaction d'un CV, de courriers ou sur les entretiens augmente de 26 points. La probabilité qu'un jeune ne recoive aucune prestation particulière diminue d'environ 12 points. En revanche, les mises en relation avec un employeur ou l'attribution d'une aide au transport ne sont pas plus fréquents pour les jeunes accompagnés par les OPP.

Le fait d'être en emploi ou non initialement ne semble pas influencer fortement le gain à attendre du dispositif sur le contenu de l'accompagnement renforcé : le résultat obtenu sur les individus en emploi ou sans emploi initialement ne sont guère différents.

3.2 L'impact du dispositif sur la situation des jeunes sur le marché du travail

Le tableau 4 présente l'impact du dispositif sur la situation des jeunes sur le marché du travail, appréciée à partir de sept variables. L'insertion en emploi est mesurée par la réponse à la première question de l'enquête "Avez-vous un emploi actuellement ?", relative à la situation au moment de l'enquête, c'est-à-dire environ 8 mois après l'orientation aléatoire vers l'un ou l'autre des deux types d'accompagnement (OPP, ANPE). Il s'agit d'une mesure instantanée de la situation en emploi. Pour les individus en emploi, on s'intéresse à différentes variables caractérisant la qualité de l'emploi. La nature du contrat de travail (proportion de CDI) et la quotité de temps de travail per-

mettent d'appréhender la stabilité ou la précarité d'un emploi. Un emploi est qualifié de durable s'il s'agit d'un CDI, ou d'un contrat ayant une durée de plus de six mois (qu'il s'agisse d'intérim ou d'un CDD). La qualité de l'emploi est également appréciée par le statut du métier exercé (proportion de cadre ou d'ingénieur). Enfin, les proportions de jeunes déclarant rechercher un emploi sont également comparées entre les deux groupes.

Les effets de l'accompagnement OPP diffèrent selon le statut en emploi 8 mois avant l'interrogation. Pour les jeunes qui n'étaient pas en emploi initialement, les effets sont légèrement mais significativement positifs sur la probabilité d'emploi à 8 mois : les jeunes ayant bénéficié de l'accompagnement OPP voient leur probabilité d'emploi augmenter de 4 points. La probabilité d'accéder à un emploi durable augmente de 5 points en moyenne. Lorsque l'on décompose l'emploi durable entre CDI et CDD-interim de plus de six mois, on constate que le surcroît d'emploi durable provient exclusivement d'emploi en CDD ou intérim : l'effet de l'accompagnement OPP est nul sur la probabilité d'accéder à un CDI mais augmente de 6 points la probabilité de signer un CDD de plus de six mois ou d'entrer dans une mission d'intérim de plus de six mois. Les effets de l'accompagnement OPP sur la probabilité d'obtenir un emploi à temps complet ou un statut de cadre sont à peu près nuls. La probabilité d'être à la recherche d'un emploi est réduite de 3 points pour les jeunes ayant suivi un accompagnement OPP mais cet effet n'est pas statistiquement significatif.

Concernant les jeunes initialement en emploi, le fait de passer par un accompagnement OPP ne semble affecter significativement aucune des variables retenues. Il est possible que ces jeunes soient entrés plus tard que les autres dans l'accompagnement OPP, au terme par exemple d'un contrat court ou d'une période d'intérim. L'enquête de suivi ayant lieu environ huit mois après l'orientation aléatoire vers l'accompagnement OPP, ils ont donc plus de chance que les jeunes initialement sans emploi d'être encore en accompagnement à la date de l'enquête. Ceci pourrait expliquer la différence de résultats entre ces jeunes et ceux qui n'avaient d'emploi en entrant dans l'expérimentation.

4 Conclusion

Ces résultats fournissent un premier éclairage des effets de l'accompagnement par les OPP sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, 8 mois après leur orientation. Lorsque la totalité des vagues d'interrogations sera disponible, il sera possible de comparer les trajectoires des jeunes au cours des 20 mois ayant suivi l'orientation, ce qui permettra également de distinguer les effets de court terme de ceux de moyen terme.

Cette note a présenté des résultats moyens, selon le statut d'emploi 8 mois avant l'interrogation. Des analyses ultérieures permettront également de distinguer les effets selon les caractéristiques des individus ciblés (âge, niveau d'éducation...). Il est en effet possible que l'accompagnement par les OPP soit plus profitable pour certains profils que pour d'autres. Il sera également important de mettre ces résultats quantitatifs en perspective grâce aux réponses des jeunes aux questions portant sur leur opinion sur l'accompagnement qui leur est proposé. Enfin, afin de mesurer l'efficience des différents modes d'accompagnement, il sera nécessaire de comparer les coûts et les bénéfices de chacune des deux voies.

Par ailleurs, un enjeu majeur de l'évaluation est de déterminer les conditions d'une éventuelle montée en charge du dispositif. Afin de savoir dans quelle mesure, par exemple, le dispositif a modifié la "file d'attente" locale des demandeurs d'emploi, il sera important de quantifier les effets de la proportion de jeunes passant par l'accompagnement OPP sur la situation sur le marché du travail de ceux suivant l'accompagnement OPP et de ceux suivant l'accompagnement classique.

TAB. 3 – Impact de l'accompagnement sur le suivi des jeunes, 8 mois après l'orientation

	Niveaux		Différences		Effet de l'accompagnement OPP
	Contrôle	Orientés OPP	Simple	Régression	Régression
Sans emploi initialement					
Nombre d'entretiens	2.933	3.596	0.663^{***} (0.080)	0.673^{***} (0.080)	1.526^{***} (0.177)
Bilans de compétence	0.142	0.175	0.033^{***} (0.007)	0.032^{***} (0.007)	0.074^{***} (0.017)
Conseils CV, courrier	0.260	0.375	0.115^{***} (0.009)	0.114^{***} (0.009)	0.259^{***} (0.021)
Mise en relation	0.194	0.201	0.008 (0.008)	0.007 (0.008)	0.015 (0.018)
Aide au transport	0.069	0.071	0.002 (0.005)	0.002 (0.005)	0.004 (0.012)
Aucune prestation	0.234	0.182	-0.052^{***} (0.008)	-0.051^{***} (0.008)	-0.115^{***} (0.019)
En emploi initialement					
Nombre d'entretiens	1.360	1.807	0.448^{***} (0.056)	0.444^{***} (0.056)	1.808^{***} (0.221)
Bilans de compétence	0.080	0.099	0.019^{***} (0.006)	0.018^{***} (0.006)	0.075^{***} (0.023)
Conseils CV, courrier	0.126	0.207	0.081^{***} (0.007)	0.080^{***} (0.007)	0.329^{***} (0.029)
Mise en relation	0.101	0.109	0.008 (0.006)	0.007 (0.006)	0.027 (0.025)
Aide au transport	0.029	0.026	-0.004 (0.003)	-0.003 (0.003)	-0.014 (0.013)
Aucune prestation	0.166	0.145	-0.021^{***} (0.007)	-0.020^{***} (0.007)	-0.083^{***} (0.029)

Source : Enquête sur les participants à l'expérimentation Jeunes Diplômés, Dares ; Fichier de gestion des demandeurs d'emploi, ANPE ; Fichiers individuels de reporting des OPP, Dares.

Note : La troisième colonne présente le coefficient relatif à la variable "avoir été orienté vers un accompagnement OPP", issu de la régression linéaire de la variable de résultat sur celui-ci. La quatrième colonne est obtenue par la même régression linéaire, dans laquelle l'âge, le diplôme, l'ancienneté sur les listes de l'ANPE sont ajoutées parmi les régresseurs. La cinquième colonne présente le coefficient relatif à la variable "avoir signé un contrat d'accompagnement", issu d'une régression par double moindres carrés, dans laquelle le fait d'avoir signé un contrat d'accompagnement est instrumenté par le fait d'avoir été orienté vers un accompagnement OPP. $***$ signifie une significativité du coefficient à 1%, $**$ à 5% et $*$ à 10%.

TAB. 4 – Impact de l'accompagnement sur la situation des jeunes diplômés sur le marché du travail, 8 mois après l'orientation

	Niveaux		Différences		Effet de l'accompagnement OPP
	Contrôle	Orientés OPP	Simple	Régression	Régression
Sans emploi initialement					
Emploi	0.637	0.653	0.016^{*}	0.017^{*}	0.038^{*}
			(0.010)	(0.010)	(0.022)
Emploi durable	0.480	0.501	0.021^{**}	0.020^{**}	0.045^{**}
			(0.010)	(0.010)	(0.023)
Emploi en CDI	0.267	0.263	-0.004	-0.006	-0.013
			(0.009)	(0.009)	(0.020)
Emploi en CDD +6 mois	0.213	0.238	0.024^{***}	0.026^{***}	0.058^{***}
			(0.008)	(0.008)	(0.019)
Emploi à temps complet	0.510	0.519	0.009	0.006	0.015
			(0.010)	(0.010)	(0.023)
Emploi de cadre	0.098	0.090	-0.007	-0.008	-0.019
			(0.006)	(0.005)	(0.012)
Recherche d'emploi	0.303	0.289	-0.014	-0.015	-0.033
			(0.009)	(0.009)	(0.021)
En emploi initialement					
Emploi	0.728	0.722	-0.006	-0.003	-0.012
			(0.009)	(0.009)	(0.036)
Emploi durable	0.590	0.574	-0.015	-0.011	-0.046
			(0.010)	(0.010)	(0.040)
Emploi en CDI	0.344	0.332	-0.012	-0.010	-0.042
			(0.009)	(0.009)	(0.038)
Emploi en CDD +6 mois	0.246	0.242	-0.003	-0.001	-0.004
			(0.009)	(0.008)	(0.035)
Emploi à temps complet	0.547	0.556	0.009	0.009	0.038
			(0.010)	(0.010)	(0.040)
Emploi de cadre	0.081	0.073	-0.008	-0.002	-0.010
			(0.005)	(0.005)	(0.020)
Recherche d'emploi	0.224	0.231	0.008	0.006	0.023
			(0.008)	(0.008)	(0.034)

Source : Enquête sur les participants à l'expérimentation Jeunes Diplômés, Dares ; Fichier de gestion des demandeurs d'emploi, ANPE ; Fichiers individuels de reporting des OPP, Dares.

Note : La troisième colonne présente le coefficient relatif à la variable "avoir été orienté vers un accompagnement OPP", issu de la régression linéaire de la variable de résultat sur celui-ci. La quatrième colonne est obtenue par la même régression linéaire, dans laquelle l'âge, le diplôme, l'ancienneté sur les listes de l'ANPE sont ajoutées parmi les régresseurs. La cinquième colonne présente le coefficient relatif à la variable "avoir signé un contrat d'accompagnement", issu d'une régression par double moindres carrés, dans laquelle le fait d'avoir signé un contrat d'accompagnement est instrumenté par le fait d'avoir été orienté vers un accompagnement OPP. $***$ signifie une significativité du coefficient à 1%, $**$ à 5% et $*$ à 10%.

Bruno Crépon (Crest-Insee, J-PAL),
Esther Duflo (MIT, J-PAL, NBER),
Marc Gurgand (École d'Économie de Paris, Crest, J-PAL),
Roland Rathelot (Dares, Crest),
Philippe Zamora (Crest-Insee, J-PAL).